

Paris, le 28 février 2022



à **M. Olivier BROCHET,**
Directeur de l'AEFE
Agence pour l'Enseignement Français à
l'Étranger
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
23 place de Catalogne
75014 PARIS

Objet : Préavis de grève pour la journée du 10 mars 2022.

Monsieur le Directeur,

La réécriture du décret 2002-22 et la proposition d'un nouveau texte que vous souhaitez rapide, a amené les représentant-es de la FSU à poser plusieurs lignes rouges dans les négociations :

- la question du bornage du contrat AEFE que nous refusons depuis le début pour ce que sera l'équivalent des personnels résidents. En effet, les mesures imposées unilatéralement par le MENJS ne doivent pas être prises en compte dans ce texte. Si elles l'étaient, cela ne permettrait aucune modification si nous arrivons à faire évoluer le MENJS vers une situation sans bornage, plus favorable à l'ensemble des personnels et à l'opérateur public. Rappelons aussi que ce bornage fragilise de fait le réseau.
- La question de l'intégration des primes statutaires pour l'ensemble de nos collègues détaché.es est évidemment centrale et doit être prise en compte dans ce que sera le nouveau cadre pour les personnels. Rappelons aussi que l'attractivité est un thème central pour le recrutement dans le réseau.
- La question d'une réelle prestation familiale pour toutes les familles des personnels, qui tiennent lieu et place de l'actuel système d'avantage familial des personnels résidents, avec des discussions accélérées sur toutes les situations.

Pour nous, ces éléments sont un exemple de points de blocage complets qui doivent impérativement orienter vos arbitrages.

Sur ces points, nous appelons à une grève de 24 heures dans l'ensemble du réseau pour la journée du 10 mars 2022.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bruno RIBARD
SNUipp-FSU Hors de France

Patrick SOLDAT
SNES-FSU Hors de France

Anthony DELTOUR
SNEP-FSU Hors de France